

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh Candela Arancia e Cannella

Code des commerces : A80-012

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: 9MF0-0073-T00R-4FNV

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Cinnamal, Eugenol, Limonene, Linalool.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 2,795

UFI: 9MF0-0073-T00R-4FNV

## 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Allergènes contenus:  
 Cinnamaldehyde = 1,000  
 Eugenol = 1,000  
 Terpeni d'arancio = 2,500  
 linalolo = 1,000

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
dipentène Note: C	>= 1 < 5%	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	601-029-00-7	5989-27-5	205-341-0	01-2119529 223-47-000 1
linalol	>= 1 < 5%	Skin Sens. 1B, H317	603-235-00-2	78-70-6	201-134-4	01-2119485 965-18-xxxx x
cinnamaldéhyde	>= 1 < 5%	Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319	ND	104-55-2	203-213-9	NR
Eugenol	>= 1 < 5%	Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	ND	97-53-0	202-589-1	01-2119971 802-33-000 0
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - FEMA 2184	>= 0,1 < 1%	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	ND	128-37-0	204-881-4	01-2119565 113-46

**Valeurs fractionnées globales**

H226	= 2,50	H315	= 3,50	H317	= 5,50	H400	= 2,75
H410	= 2,75	H319	= 2,00	H312	= 1,00		

**RUBRIQUE4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Inhalation:**

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

**Contact direct avec la peau (du produit pur):**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et au savon.

**Contact direct avec les yeux (du produit pur):**

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

**Ingestion:**

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Supprimer toutes les flammes nues et les sources potentielles d'inflammation. Ne pas fumer.

Prévoyez une ventilation adéquate.

Évacuer la zone de danger et, le cas échéant, consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de données sur les limites d'exposition professionnelle

- Substance: linalol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,8 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,7 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

- Substance: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,5 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 8,3 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,74 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,25 (mg/kg bw/day)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):



Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

Ne pas laisser ce produit chimique contaminants de l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Solide	
Couleur	Orange	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	> 60 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	non déterminé	
Solubilité	ne s'applique pas	
Solubilité dans l'eau	ne s'applique pas	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 2,795

## RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes

et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = 110.000,0 mg/kg

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: dipentène: DL50 Orale-rat-4.400 mg/kg

Remarques : Comportementale : changement dans l'activité motrice (test spécifique). Trouble respiratoire, peau et phanères :

Autres : cheveux. Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5,000 mg/kg

2,6-di-tert-butyl-p-crésol: DL50 par voie orale: 1 700 mg/kg (rat)

DL50 par voie orale : 800-1600 mg/kg (souris)

DL50 par voie cutanée: > 8000 mg / kg (cobaye)

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: dipentène: Cancérogénicité-rat-Oral

Tumorigènes : Cancérogène par critères RTECS. Rein, uretère, la vessie, des tumeurs rénales. Effets tumorigènes : Tumeurs du testicule.

Cancérogénicité-souris-Oral

: Agent tumorigène équivoque Tumorigenic d'après les critères RTECS. Gastro-intestinal : tumeurs.

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas être classé quant à sa cancérogénicité basée sur sa classification CIRC, ACGIH, NTP ou EPA.

CIRC : Groupe 3-3: inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (D-limonène)

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé:

Contact avec les yeux : Le contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau provoquant des dermatites dans certains cas.

Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif avec pour conséquence des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4400  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

linalol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2790  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5610  
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 307

cinnamaldéhyde:

Par voie orale DL50-rat-2 220 mg/kg  
Observations : comportement : somnolence (activité générale déprimé) diarrhée  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2200

Eugenol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1700  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 8000

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

Toxicité pour les poissons CL50-Pimephales promelas (vairon)-0.702 mg/l-96,0 (h)  
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-69,6 mg/l-48 h  
C(E)L50 (mg/l) = 0,702

linalol:

C(E)L50 (mg/l) = 27,799999

Eugenol:

Toxicité pour les poissons CL50-Danio rerio (poisson zèbre)-13 mg/l-96 h (203 lignes directrices de l'OCDE) toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques – Daphnia Ec50-1,13 mg/l-48 h  
C(E)L50 (mg/l) = 1,13

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons CL50-Oryzias latipes-5,3 mg/l-48 h  
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-1,44 mg/l-48 h  
C(E)L50 (mg/l) = 1,44

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

---

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucunes données disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucunes données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucunes données disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou à incinération en conditions commandées. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Aucun

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun

**14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

catégorie Seveso:

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP14 - Écotoxique

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 = Nocif par contact cutané.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.